

LES SANS-CŒUR

Tous les journaux de Montréal ont fait le récit de l'accident mortel dont Alexandrine Lacroix a été victime à l'Académie du Mont St. Louis. Le *National*, notamment, nous a donné des détails fort édifiants sur cette affaire. Je n'ai donc pas l'intention de rééditer un fait-divers navrant, mais je veux appeler l'attention publique sur l'inhumanité des très chers Frères et sur la responsabilité qui leur incombe.

On se rappelle qu'il s'agit d'une malheureuse mère de famille qui, en travaillant, a bu de la lessive concentrée, croyant boire de l'eau.

D'après l'enquête du coroner — enquête qui a été singulièrement conduite, soit dit en passant — la mort a été purement accidentelle, et aucune responsabilité ne pèse sur les très chers Frères.

Eh bien, j'ai fait une enquête, moi aussi, et je demande la parole pour démontrer que la responsabilité des excellents Frères n'est pas si nulle qu'on pourrait le croire.

Voyons dans quelles conditions l'accident s'est produit.

Afin que les travailleuses ne perdent pas un instant, un bon Frère est préposé à leur surveillance ; il ne les quitte pas plus qu'un garde-chiourme ne quitte les forçats. Ce n'est peut-être pas très flatteur pour les honnêtes femmes qui s'esquintent sous son regard sévère, mais c'est plus *payant* pour l'établissement. Il est certain qu'à la fin de la journée on a pu sauver sur le repos des femmes quelques centins. C'est vrai que l'on a réduit à l'oisiveté un gaillard vigoureux, mais ça ne fait rien : c'est pour la plus grande gloire de Dieu !

Installer un espion auprès de quelques femmes agenouillées qui, du matin au soir, frottent, lessivent, raclent et essorent les parquets, suppose une sévérité avaricieuse passablement excessive. Ces malheureuses, trempées d'eau et de sueur, ont seulement le droit de se dresser sur leurs genoux meurtris, de cambrier leurs reins endoloris, et, sans lâcher la loque ou la brosse, d'éponger leur front du revers de leur bras nu. C'est tout ce que la mansuétude des bons Frères peut autoriser. Il y a une sentence biblique qui dit qu'à bœuf qui bat en grange on ne doit pas mesurer le grain. Cela signifie qu'à serviteur qui peine on ne doit pas mesurer le repos indispensable. Mais les sentences sont faites pour être prononcées, non pour être pratiquées. Quoiqu'il en soit, je reconnais le droit des bons Frères de se montrer durs pour leurs serviteurs, mais ils n'ont pas celui de les

exposer à la mort par leur négligence et de leur refuser des soins lorsque cette négligence a entraîné une catastrophe.

Or, le mardi 22 août, le Très Cher Frère Léon montait la garde autour des laveuses, et veillait à ce que le temps fut utilement employé. Pour éviter toute perte d'un temps si précieux, il était interdit aux femmes de quitter la chapelle où elles se trouvaient pour aller boire. Un pot de faïence, contenant de l'eau, était placé sur un banc, et lorsque les travailleuses avaient besoin de se désaltérer elles devaient recourir à ce pot. Comment a eu lieu la substitution ? on ne le sait pas exactement ; mais il n'est malheureusement que trop certain qu'un pot semblable, contenant de la lessive concentrée, a été mis sur le banc, là où les femmes devaient trouver le pot à l'eau. L'ordre donné aux laveuses par les chers Frères de ne boire qu'à ce vase, et la négligence du bon Frère surveillant qui a si mal rempli son office, engagent incontestablement la responsabilité de la communauté. Nous n'incriminons personne du fait de ce changement. C'est un malheur que l'on aurait pu et dû prévenir, mais enfin c'est un malheur dont l'Académie du Mont St. Louis doit répondre civilement.

Une action judiciaire va être prise contre l'établissement par M. Champagne, avocat, à qui ce soin a été confié au nom des enfants mineurs de la défunte. Ces enfants, une fillette de treize ans et un garçon de neuf ans, sont sans ressources et sans autre appui que leur vieille grand-mère, laquelle est incapable de supporter cette charge. Le père vit encore, mais il est interné à l'asile de la Longue-Pointe depuis un an et demi.

Le détective Cinq-Mars a fait une minutieuse enquête sur les faits qui ont amené la mort d'Alexandrine Lacroix, et les intéressés n'attendent que son rapport pour commencer les poursuites.

Nous verrons alors quels procédés de défense les bons Frères opposeront à la demande des deux orphelins. Il faut s'attendre à une résistance désespérée, car nous savons que les coups les atteignant à la bourse ont seuls le don d'émouvoir les communautés religieuses.

Le talon de chèques, c'est leur talon d'Achille.

Mais dans les éléments de la cause, comme on dit au Palais, il y a autre chose qu'une négligence. Après avoir imprudemment mis en péril la vie d'une de leurs femmes de journées, les très chers Frères ont-ils au moins tenté de secourir la victime et d'atténuer ainsi leur faute et leur responsabilité ?

Hélas ! lecteurs, cela va vous sembler étrange,